

ASSEMBLEE GENERALE
CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée pour une Déclaration
de l'ONU sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales
3e session (17-20 mai 2016)

Point 4 de l'ordre du jour
Débat général

NDIAKHATE FALL — VIA CAMPESINA
AFRIQUE

Madame la Présidente,
Je vous remercie de m'avoir donné la parole.

Les paysans sont essentiels pour assurer la sécurité alimentaire et réaliser le droit à l'alimentation, en particulier dans les pays en développement où ils fournissent jusqu'à 80% des aliments consommés localement. En renforçant les droits de ceux qui jouent un rôle déterminant dans l'alimentation de la population mondiale, au niveau national et international, l'adoption d'un nouvel instrument international de droits humains renforcerait la sécurité et la souveraineté alimentaire, en particulier dans les pays en développement où la contribution de l'agriculture paysanne à l'alimentation des populations locales est spécialement élevée.

J'aimerais aussi rappeler que les paysans jouent un rôle déterminant dans la lutte contre le changement climatique et la conservation de la biodiversité.

Les paysans et les autres personnes travaillant en milieu rural font partie des groupes les plus vulnérables. Ils souffrent de la faim et de la pauvreté. Les paysans subissent des violations des droits humains, entre autres les droits à l'alimentation, à l'eau et à l'assainissement ou à un logement décent. Bien souvent, ces violations des droits économiques et sociaux dérivent en violations des droits civils et politiques.

Les instruments internationaux existants relatifs aux droits humains, même s'ils étaient mieux appliqués, restent insuffisants pour protéger intégralement les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales.

L'adoption d'une Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans donnera un message politique fort que les paysans et les autres personnes travaillant dans les zones rurales sont essentiels au futur de l'humanité et ont besoin d'être soutenus. Cela permettra d'augmenter la visibilité de ce groupe vulnérable et de contribuer à une meilleure promotion et protection de ses droits. Elle représenterait une contribution importante du Conseil des droits de l'homme à la tendance mondiale à la redécouverte du rôle et du potentiel importants des paysans, et à mieux les soutenir. En fin de compte, cette Déclaration contribuera à la réalisation et la promotion de tous les droits humains des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales.

Une nouvelle Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales augmentera la cohérence et la visibilité des droits existants et permettra de combler les lacunes au niveau du droit international des droits humains.

Nous renouvelons tous nos remerciements aux pays qui soutiennent la déclaration et demandons aux autres pays de soutenir la Déclaration pour un monde libéré de la faim et de l'injustice.

Je vous remercie Madame la Présidente.